



## Commencer par un MERCI !

Salariés du commerce de détail : la CFTC vous dit merci pour votre présence et le courage dont vous avez fait preuve lors de la crise sanitaire du printemps dernier. La CFTC est à vos côtés pour vous donner de meilleures

conditions de travail et, surtout, pour **défendre la prise en compte de la pénibilité dans la discussion de la réforme des retraites.**

## Travailler le dimanche : SEULEMENT POUR LES VOLONTAIRES



Les métiers intervenant dans le secteur du commerce de détails sont aujourd'hui particulièrement impactés par une volonté de flexibilité concernant le temps de travail.

**La CFTC insiste pour que**

**le travail du dimanche soit uniquement basé sur du volontariat.** Nous faisons tout pour que chacun connaisse en amont ses horaires de travail, afin que l'équilibre de vie soit respecté.



## AUGMENTER le salaire minimum

**Nous nous engageons pour que les salaires minimum soient augmentés. Le prix de la vie augmente et personne ne doit être laissé de côté,**

**nous travaillons pour vous,** que ce soit dans les négociations de branche ou dans les commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation, mises en places l'année dernière pour certaines conventions collectives.



**2 millions de travailleurs**  
dans ce secteur



**88% des employés**  
travaillent le samedi et le dimanche



**28% des contrats**  
sont des temps partiels



**224 accords**  
signés par la CFTC  
entre 2017 et 2019

